



**POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ ET PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL : *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario***

La Coccinelle s'engage à fournir des services excellents à tous ses clients, y compris aux personnes handicapées, en respect de la Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

**ENGAGEMENT :**

La Coccinelle s'engage à assurer un accès égal et la participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance.

Nous croyons à l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun en éliminant et en empêchant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant nos exigences en la matière précisées dans la législation ontarienne sur l'accessibilité. Notre plan d'action sera révisé selon les nouvelles modalités. Il démontrera l'engagement de notre organisme à enrayer les obstacles existants et à la prévention de nouveaux obstacles.

**FORMATION :**

Nous nous engageons à offrir aux employés et aux bénévoles lors de leur intégration, une formation portant sur la législation ontarienne sur l'accessibilité et les aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui concernent les personnes handicapées.

- La façon d'interagir et de communiquer avec les personnes ayant divers types de handicaps;
- Un registre de la formation donnée, y compris les dates de formation et le nombre d'employés présents;
- La formation sera introduit lors de tout changement aux politiques prescrites et de façon continue, au besoin;
- L'information sera donnée si une personne handicapée a de la difficulté à accéder à un site de La Coccinelle.

La formation portera sur les éléments suivants

- ⇒ Les exigences en matière d'accessibilités du règlement sur l'accessibilité intégrées et de la norme et de service à la clientèle accessible ;
- ⇒ La façon dont la Chartes des droits de la personne se rapporte à la personne handicapée;
- ⇒ Les modifications apportées aux politiques d'accessibilité

RÉTROACTION : (paragraphe 11)

La Coccinelle s'assurera que les procédures actuelles et futures pour recevoir et répondre aux commentaires sont accessibles aux personnes handicapées;

Toute personne pourra communiquer ses commentaires

- En personne, par courriel et par téléphone.  
La Coccinelle

Coordonnées :  
1344 prom. Youville, Unité 9

Orléans, ON, K1C 2X8

Tél: 613-824-4544

Fax: 613-824-2383

[info@lacoccinelle.com](mailto:info@lacoccinelle.com)

[www.lacoccinelle.com](http://www.lacoccinelle.com)

INFORMATION DISPONIBLE AU PUBLIC : politique d'accessibilité pour les services à la clientèle (aliéna 80.50)

La Coccinelle s'engage à respecter ses obligations actuelles et futures en matière de non-discrimination prévues par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

La Coccinelle comprend que les obligations énoncées dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* et dans ses Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ne remplacent ni ne réduisent aucunement celles prévues par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, ni celles à l'égard des personnes handicapées prévues par toute autre loi.

La Coccinelle s'engage à respecter le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *LAPHO*.

La Coccinelle s'engage à viser l'excellence dans le service qu'il offre à tous ses clients, y compris les personnes handicapées.

Nos politiques d'accessibilité pour notre service à la clientèle sont fondées sur les principes de dignité, d'autonomie, d'intégration et d'égalité des chances pour les personnes handicapées.

La Coccinelle organisera l'accès à des formats adaptés, rapidement et sur demande.

- Offrir ces formats accessibles et aider à la communication, ou organiser l'accès à ces formats;
- Consulter la personne faisant la demande pour déterminer si le format accessible ou aide à la communication est approprié;
- Aviser le public que ces formats accessibles sont disponibles

Nous veillerons à ce que tout notre personnel reçoive la formation nécessaire et connaisse les divers appareils et accessoires fonctionnels que nous avons sur place, si c'est le cas, et que ce matériel puisse être utilisé par des personnes handicapées pour accéder à nos biens et services.

- Animaux d'assistance : Nous acceptons les clients handicapés accompagnés d'un animal d'assistance. Les animaux d'assistance sont autorisés dans les aires de notre établissement qui sont ouvertes au public. S'il nous est impossible de déterminer si un animal est un animal d'assistance, notre personnel pourrait demander à la personne concernée de produire un document délivré par un membre d'une profession de la santé réglementée attestant que la personne a besoin d'un animal d'assistance en raison de son handicap (p. ex. modèle, lettre, formulaire).

#### PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE ACCESSIBLES :

La Coccinelle s'engage à fournir les plans d'intervention d'urgence dans un format accessible, sur demande. Nous offrirons également aux employés handicapés des plans d'intervention d'urgence personnalisés au besoin.

- La Coccinelle aidera certains employés handicapés, avec leur consentement préalable, à évacuer le milieu de travail en cas d'urgence ou de désastre;
- Les gestionnaires des employés concernés ont été informés de ces plans d'intervention d'urgence personnalisés, au besoin;
- De manière continue et régulière, conformément aux modalités, La Coccinelle révisera les procédures générales d'intervention d'urgence du lieu de travail ainsi que les plans d'intervention d'urgence personnalisés afin de s'assurer que les besoins en matière d'accessibilité sont toujours pris en ligne de compte.

### COMMUNITATION : (article 24)

La Coccinelle s'engage à assurer un accès égal et la participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant nos exigences en la matière précisées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et dans la législation ontarienne sur l'accessibilité.

La Coccinelle assurera que son site Web et son contenu se conforment aux directives sur l'accessibilité du contenu de son site Web.

- Le personnel responsable du développement du site Web et de son contenu sera informé des mesures à prendre;
- Développera des efforts de sensibilisation aux exigences de conformité aux Normes d'accessibilité de l'information et des communications de la LAPHO;
- Nous communiquerons avec les personnes handicapées en tenant compte de leur handicap.

### NORMES D'EMPLOI (article 22)

La Coccinelle s'engage à respecter des pratiques d'emploi justes et accessibles.

1. Recrutement : accommoder les personnes handicapées durant le processus de recrutement ;
2. Gestion du rendement : offrir un soutien au développement d'une façon accessible et permettre aux personnes ayant un trouble d'apprentissage d'enregistrer les conversations
3. Annoncer la disponibilité de mesures d'accommodement pour les candidats handicapés, sur le site Web et les affichages de poste;
4. Les candidats sélectionnés seront avisés pour participer au processus d'évaluation ou de sélection et que des mesures d'accommodement seront disponibles sur demande en ce qui a trait aux documents ou au processus;
5. Consulter le candidat qui fait une demande d'accommodement, et prendre les mesures d'accommodement appropriées en tenant compte des besoins d'accommodement individuels du candidat;
6. L'information sur l'accommodement est affichée dans les offres d'emploi.

## PLAN D'ACCOMANDEMENTS :

Un employé faisant une demande d'accommodement peut participer à l'élaboration du plan :

- L'employé qui participe au plan d'accommodement individuel proposera des points qui pourront lui faciliter la tâche.
- L'employé sera évalué avec l'aide de son gestionnaire sur sa tâche en tenant compte de ses handicaps.
- Le service des ressources humaines est disponible pour toutes informations et précisions.
- Toutes les informations sont protégées par la confidentialité des renseignements personnels de l'employé;
- La date de la rencontre sera spécifiée dans le plan;
- Le refus du plan d'accommodement sera communiqué à l'employé en personne ou selon les besoins de l'employé;
- Le plan sera présenté dans un format accessible pour l'employé en question;
- Le plan sera modifié si l'employé change de lieu de travail ou si la nature du handicap a évolué.

### *Animaux d'assistance*

Nous accueillons les personnes handicapées accompagnées de leurs animaux d'assistance, là où la loi le permet. Ces derniers sont autorisés dans les parties des locaux qui sont ouvertes au public ou aux tiers.

### *Personnes de soutien*

Une personne handicapée accompagnée d'une personne de soutien aura l'autorisation d'avoir recours à sa personne de soutien sur les lieux de notre organisation.

### *Avis de perturbation temporaire*

En cas de perturbation prévue ou imprévue des services ou des installations pour les clients handicapés, La Coccinelle informera ses clients dans les plus brefs délais, s'il y a lieu.

L'avis affiché de façon visible comprendra des renseignements sur la raison de la perturbation, la durée prévue et une description des options disponibles, s'il y a lieu, en remplacement des services et installations. L'avis sera affiché à la porte d'entrée du service de garde.